Plan de sécurité Camps d'été 2020

Valable à partir du 28 juin 2020

Informations générales

Ces mesures de sécurité se basent sur les "conditions et cadres pour les camps culturels, de loisirs et de sport", qui ont été élaborées par l'Office fédéral du sport (OFSPO) en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et l'Office fédéral de la culture (OFC), ainsi que sur les "nouvelles conditions-cadres pour le sport" de l'OFSPO.

Les associations d'enfants et de jeunes et leurs services, en particulier les camps, sont d'une grande importance et apportent une contribution significative au développement global des enfants et des jeunes. Les présentes mesures de sécurité visent à permettre et garantir aux camps friLingue le respect des directives fédérales pour la protection contre le coronavirus.

Cet ensemble de mesures a été développé par friLingue GmbH. Il sert de guide pour les camps d'été suisses. Les responsables des camps sont responsables de l'implémentation du plan de sécurité dans les différents camps. Le contrôle de ce plan est de la responsabilité des autorités compétentes.

Situation initiale:

- Dans le cadre des décisions prises le 27 mai 2020, le Conseil fédéral a autorisé l'organisation de camp de 300 personnes au maximum, sous réserve du respect des règles de sécurité. Une liste de présence doit être tenue dans chaque camp.
- Les camps d'été/camps conformes à ce réglementations sont possibles à partir du 28 juin 2020.

Principes:

Chaque direction de camp met en oeuvre ces conditions-cadres dans les camps. La responsabilité du respect des conditions générales incombe aux responsables des camps.

Il est essentiel que les conditions cadres applicables aux camps et aux activités qui s'y déroulent soient communiquées de manière complète, répétée et claire à toutes les personnes concernées (responsables, participants, parents, personnels de cuisine) avant et pendant le camp. De cette façon les participants pourront comprendre et respecter les mesures mises en place.

Les règles de base suivantes s'appliquent:

- 1. Participation au camp uniquement sans symptômes
- 2. Respenct de la distanciation physique avec les responsables et membres de l'équipe
- 3. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
- 4. Coordonnées personnels et le nombre maximum de participants (recherche de contacts proches Contact Tracing)
- 5. Groupes permanents et identiques
- 6. Désignation des personnes responsables

friLingue GmbH suit de près la situation actuelle (par exemple, les nouvelles mesures juridiques) et en tire les conséquences nécessaires. Il informe régulièrement la direction des camps/les responsables par courrier électronique et renvoie à la OFSP.

Symptômes de maladie

a) Symptômes de maladie avant le début du camp

Les participants et les dirigeants présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer au camp. Ils restent à la maison et s'isolent. Ils appellent leur médecin de famille et suivent leurs instructions.

En cas de maladie, l'inscription au camp peut être reportée à n'importe quelle date dans les 24 mois suivants sans frais supplémentaires.

b) Personne à risques

Selon l'OFSP, les personnes suivantes font partie du groupe à risque (<u>Annexe de l' «Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19 »)</u>:

- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Adultes présentant des maladies à risques préexistantes (par exemple, hypertension, maladies respiratoires chroniques, diabète, maladies et thérapies qui affaiblissent le système immunitaire, maladies cardiovasculaires, cancer).

La participation au camp d'été de friLingue est volontaire. La décision de participer et de s'impliquer revient aux participants ou à leurs parents. Les parents d'enfants et d'adolescents ayant déjà été malades décident, en concertation avec le médecin, de la manière dont la personne à risque peut participer au camp. Les membres de l'équipe friLingue faisant partie d'un groupe à risque décident également, après consultation avec leur médecin, si/comment leur participation au camp est possible.

c) Suspicion d'infection ou maladie au camp

Si des symptômes de maladie apparaissent pendant le camp chez un participant, un responsable ou une personne accompagnante (par exemple : personnel de cuisine), les mesures suivantes sont prises :

- La personne présentant des symptômes doit porter un masque d'hyaiène et être isolée.
- Elle doit être rapidement examinée et testée par un médecin.
- Jusqu'à ce que le résultat du test soit disponible, la personne doit porter un masque d'hygiène et être isolée. Cela signifie qu'elle dort seule dans une tente ou une chambre et qu'elle garde à tout moment une distance d'au moins 2 mètres avec les autres personnes.
- Si l'on remarque des symptômes suspects, l'équipe doit immédiatement appeler le téléphone de crise cantonal. Le téléphone de crise cantonal aide la direction du camp à communiquer avec les parents et à planifier les prochaines mesures à entreprendre.
- Si le résultat du test est positif, le médecin cantonal décide quelles personnes ayant été en contact d'une personne infectée doivent être mises en quarantaine.
- Après un résultat de test positif, la direction du camp informe immédiatement tous les parents de la situation.

d) Suspicion d'infection ou maladie après le camp

Les participants et les membres de l'équipe friLingue qui présentent des symptômes de maladie après le camp restent chez eux et sont isolés. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Tous les participants, les animateurs, les personnes accompagnantes (y compris le personnel de cuisine) et les éventuelles visiteurs seront immédiatement informés d'un résultat positif. L'équipe de crise cantonale est informée dès que des personnes sont testées pour une infection suspecte.

2 Garder la distance

Les participants au camp (enfants et adolescents) ne sont pas tenus de respecter les règles de distance entre eux. Les règles de distance (distance minimale de 2 mètres) s'appliquent aux surveillants (accompagnateurs, personnel de cuisine, etc.) dans le camp. Lors d'activités avec des enfants et des jeunes, il n'est pas toujours possible de s'assurer que les règles de distance entre les participants et les animateurs soient respectées. Par conséquent, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Le contact physique est autorisé pendant les activités du programme (par exemple un jeu) entre les animateurs et entre les animateurs et les enfants. Cependant, dans la mesure du possible, il doit être réduit au minimum.
- Pendant les périodes de pauses (par exemple dans les salles communes durant les pauses, etc.), la distance entre les animateurs et entre les animateurs et les enfants doit être maintenue si possible.

a) Arrivée et départ du camp

Il est recommandé d'utiliser les moyens de transports privés (vélo, voiture, déplacement à pied, etc.). Pour les voyages en transports publics, un billet de groupe sera réservé à temps. Toute recommandation des compagnies de transport public au moment du voyage sera prise en compte. Les règles de conduite édictées pour les transports publics sont respectées.

Note sur les voyages en train accompagnés :

Nous demandons à tous les participants qui arrivent en train (voyage en train accompagné) de porter un masque d'hygiène pendant tout le voyage. Veillez à ce que le port de ce masque soit correct (bouche, nez et menton couverts).

b) Nuit

Pendant la nuit, la distance entre les membres de l'équipe (et les différents groupes) est respectée. Concrètement, cela signifie que :

- Les chambres des membres du staff du camp seront réarrangées et/ou organisées de manière à ce qu'il y ait suffisamment d'espace entre les différentes personnes pour maintenir la distance minimale.
- Les enfants ne sont autorisés à entrer que dans les chambres où ils dorment eux-mêmes.
- Si les règles de distance ne peuvent être respectées, les encadrants dorment en petits groupes.
- Le matériel et les effets personnels sont utilisés et stockés de manière à respecter les règles d'hygiène.

c) Repas

La distance entre les membres de l'équipe (et les différents groupes) est également maintenue lors des repas. Concrètement, cela signifie que :

- Les participants et les membres de l'équipe ne mangent pas à la même table. Les membres e l'équipe gardent une distance de sécurité minimale entre eux.
- Les boissons sont servies dans des verres personnels ou des bouteilles personnelles.
- La distribution des repas est préparée en fonction des groupes de tables. Les participants sont appelés par table pour aller se servir.
- Si possible, les participants n'entrent pas dans la cuisine.
- Si les règles de distance ne peuvent être respectées, les membres de l'équipe mangent en petits groupes (toujours les mêmes).

En ce qui concerne les repas et les nuits, les éventuelles exigences du propriétaire des locaux sont respectées.

3 Respect des règles d'hygiène

Des règles d'hygiène et de nettoyage des chambres sont établies et communiquées aux responsables, membres de l'équipe et aux enfants/adolescents.

a) Se laver soigneusement les mains - avant et après l'activité

Les participants se lavent les mains avant et après chaque activité. Concrètement, cela signifie :

- Avant et après les cours
- Avant et après les repas
- Avant et après les activités (Workshops, excursions)
- Avant et après être allé aux toilettes

Il est également possible de se laver les mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant à tout moment pendant les activités. Cela s'applique aux activités d'intérieur et d'extérieur.

b) Produits et matériels d'hygiène

En plus des désinfectants, de l'eau et du savon, des masques de protection sont également disponibles dans la pharmacie du camp. Ils sont utilisés, par exemple, lors des déplacements en transports publics ou lorsqu'une personne présentant des symptômes est isolée.

Néanmoins, les enfants devraient apporter leur propre masque de protection (si possible un masque réutilisable) afin de réduire la consommation et les déchets au minimum.

c) Toilettes

Il est important de se laver les mains avant et après être allé aux toilettes. On doit également le faire avant et après les activités de plein air, où des bidons d'eau et du savon ou des désinfectants sont disponibles pour l'hygiène des mains.

d) Nettoyage

Les toilettes, les salles d'eau et la cuisine sont nettoyées (plusieurs fois) chaque jour. Les endroits fréquemment touchés tels que les tables, les étagères, les poignées de porte, les robinets, les interrupteurs sont régulièrement nettoyés ou désinfectés en fonction de leur utilisation. Les chambres sont régulièrement aérées (au moins quatre fois par jour pendant 10 minutes).

e) Repas / cuisine de camp

Une attention particulière doit être accordée à l'hygiène dans la cuisine du camp. La cuisine n'est pas un espace public et sert uniquement à faire la cuisine ou la vaisselle. Il faut veiller à ne pas partager les aliments d'une même assiette, ni les couverts ou les verres (usagés). Il n'y a pas de repas en libre-service pour les participants. C'est pourquoi le libre-service est évité dans la mesure du possible lorsqu'il s'agit de servir les repas. Lors des achats, les mesures d'hygiène doivent être respectées et les règles de distance doivent être observées. Les membres de l'équipe de cuisine respectent les règles de distance lors des activités en cuisine. Si cela n'est pas possible, ils portent des masques de protection. Les tables doivent être nettoyées régulièrement (après chaque utilisation) avec du produit de nettoyage.

f) Matériel

Les moniteurs et enseignants donnent la priorité aux activités qui nécessitent le moins de matériel possible.

- La transmission de matériel entre différentes personnes doit être évitée.
- La transmission de matériel entre les moniteurs de camp doit être évité autant que possible. Dans tous les cas, le matériel doit être désinfecté au préalable.
- Une attention accrue est accordée au nettoyage et au stockage du matériel.
- Le matériel fréquemment utilisé est désinfecté au moins une fois par jour.

g) Exigences des maisons de camp à respecter

Les maisons de groupes ont leurs propres exigences en matière de sécurité. Ces dernières sont également contrôlées avant le début du camp et les réglementations sont respectées. Le propriétaire des locaux peut fournir des informations à ce sujet.

4 Coordonnées et nombre maximum de participants

À Liddes, 60 personnes au maximum, à Schwarzsee (les trois camps), 135 personnes au maximum et à Estavayer, 70 personnes au maximum, y compris les membres de l'équipe et les accompagnateurs, participent au camp.

Une liste de présence est tenue afin de pouvoir retracer la chaîne d'infection en cas de contamination. Dans cette liste sont compris les participants, les membres de l'équipe, y compris les accompagnateurs et la cuisine. Cette liste doit être disponible à la demande de l'autorité sanitaire cantonale.

5 Groupes

Un camp est essentiellement constitué d'un groupe constant. Les sous-groupes facilitent le suivi des infections et réduisent le nombre de cas de quarantaine possibles.

a) Sous-groupes dans les grands camps

Dans le cas d'un grand camp (100 personnes ou plus), des sous-groupes (définis, si possible, au début du camp) effectueront des activités et prendront leurs repas ensemble pendant toute la durée du camp et ne se mélangeront pas avec d'autres sous-groupes (par exemple, chambre/tente, salle à manger).

b) Visites des lieux publics

La majorité du programme du camp se déroule sur le terrain du camp et dans la nature. Pour les activtés dans les espaces publics, il faut veiller à maintenir la distance par rapport aux autres groupes de personnes. Si possible, les activités dans des lieux publics très fréquentés doivent être évitées. En outre, les transports publics doivent être évités autant que possible pendant la période du camp. En cas de rencontre fortuite entre deux groupes, les règles de distance doivent être respectées et il faut éviter de rester au même endroit.

c) Visites au camp

Les visites de personnes externes sont réduites au minimum dans la mesure du possible. Il existe une liste de toutes les personnes présentes.

6 Responsabilité de la mise en œuvre sur place

La responsabilité de ces règles et de sa mise en œuvre incombent à la société friLingue Gmbh. Une personne est désignée à cet effet (par exemple, le responsable du camp). Elle est soutenue par une personne accompagnante si possible.

Les tâches suivantes sont concernées :

- Thématisation et discussion sur le concept de protection et sa mise en œuvre par l'équipe du camp
- Informations générales pour les parents sur la mise en œuvre du concept de protection
- Vérification de la liste des participants et des responsables et membres de l'équipe du camp (y compris les visites éventuelles)
- Consultation avec les responsables de location et de gestion des locaux (maison de groupe).

Les différents membres du personnel d'encadrement sont responsables de la mise en œuvre du plant de sécurité et du respect des mesures d'hygiène pendant le camp.

- Planification et mise en œuvre des activités dans le respect des mesures d'hygiène.
- Communication adaptée à l'âge et mise en œuvre de mesures d'hygiène pour les participants.
- Contrôles pour vérifier que les participants se lavent bien les mains à l'extérieur : rendre disponsible l'eau et le savon et contrôler que les participants se lavent les mains avant/après chaque activité.

En tant que friLingue GmbH, nous assumons une responsabilité sociale. Tous les employés portent un degré élevé de responsabilité personnelle dans la mise en œuvre du concept de protection.

7 Scénario de crise lors d'une suspicion d'infection de COVID-19

a) Symptômes possibles

Ces symptômes sont courants en cas d'infection par COVID-19:

- Fièvre
- Mal de gorge
- Toux (sèche)
- Essouflement
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Rares sont:

- Conjonctivite
- Mal de tête
- Symptômes aastro-intestinaux
- Rhume

b) Suspicion d'infection ou maladie dans le camp

Si des symptômes de maladie sont détectés chez un participant ou un membre del'équipe du camp pendant le camp :

- La personne doit immédiatement porter un masque d'hygiène et être isolée.
- Si la personne est un participant, une seule personne (pas le responsable principal) s'occupe de l'enfant isolé. Cette personne porte un masque jusqu'à ce que les parents ou les tuteurs viennent la chercher. La personne responsable du camp reste également isolée du groupe jusqu'à ce que l'enfant soit récupéré.
- En cas de suspicion, le bureau et la direction seront immédiatement informés. Il soutient la gestion principale et décide de la suite de la procédure.
- Après accord mutuel avec le bureau et la direction, le contact d'urgence de l'enfant ou du membre de l'équipe du camp est informé immédiatement.
- Ils doivent contacter directement leur médecin de famille pour fixer rapidement un rendez-vous afin de faire un test.
- Les parents ou les tuteurs légaux doivent chercher l'enfant ou le jeune dès que possible. Si un membre de l'équipe tombe malade, il est décidé conjointement s'il doit être pris en charge par la personne de contact en cas d'urgence ou s'il peut gérer seul le voyage de retour en respectant les directives de protection.
- friLIngue fournit à tous les participants concernés les masques nécessaires pour le voyage de retour.
- A la maison, les instructions de l'OFSP sur l'isolement doivent être suivies et un test doit être effectué le plus rapidement possible par le médecin de famille.
- La communication et l'information de tous les participants au camp sont assurées par fri-Lingue.
- Si le résultat du test est positif, le médecin cantonal décide quelles personnes de contact d'une personne infectée doivent être mises en quarantaine.

c) Suspicion d'infection ou maladie après le camp

Les participants et les responsables de camp qui présentent des symptômes de maladie après le camp restent chez eux ou sont isolés. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. En cas de résultat positif, friLingue fournira aux autorités compétentes, sur demande, la liste des participants et des responsables présents, y compris les accompagnateurs et le personnel de cuisine.